Caisse d'Epargne Loire Centre
Jeu concours « La Berrichonne»

REGLEMENT en 15 paragraphes février 2014

1. Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre, banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le N° 383 952 470, ayant son siège social 7 rue d'Escures à Orléans, ci-après dénommée "La Caisse d'Epargne", organise du 1er au 19 février, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, « match avec la Berrichonne», avec tirage au sort.

2. Le jeu est ouvert gratuitement à toute personne physique majeure et capable résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des personnes ayant participé directement à la conception, la réalisation ou la gestion de ce jeu. Ainsi qu'à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

3. Pour participer au jeu, il suffit de compléter le bulletin de participation du jeu sur Facebook en mentionnant ses coordonnées, entre le 1er au 19 février sur Facebook.

4. Les informations recueillies sont nécessaires pour participer au présent tirage au sort. Elles sont destinées à la Caisse d'Epargne Loire Centre ou à ses sous-traitants et/ou ses prestataires pour des besoins de gestion.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, ces informations ne sont communiquées à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant qu'ils pourront exercer en écrivant à l'adresse suivante : CELC, Service relation clientèle, 36 allée Ferdinand de Lesseps, CS 90657, 37206 Tours Cedex.
Sauf opposition de la part du participant au jeu, signifiée par écrit à cette même adresse, la Caisse d'Epargne Loire Centre pourra être conduite à traiter ces informations dans le cadre d'opérations commerciales, à son usage exclusif ou pour le compte de ses partenaires commerciaux.

5. Une seule inscription par personne est autorisée. Tout bulletin dont les données nominatives n'ont pas été entièrement complétées sera considéré comme nul.

6. Le jeu « match avec la Berrichonne » est doté de 2 places par gagnant, pour assister au match de la berrichonne le 28 février 2014 à 20 h au stade Gaston PETIT à Châteauroux au prix de 9 euros la place. 15 gagnants seront tirés au sort (soit 30 places à gagner).

7. Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 20 février pour le concert à la DCOMEX 12 rue de Maison Rouge à St Jean de la Ruelle, parmi tous les participants ayant rempli durant la période du jeu. 15 gagnants seront tirés au sort.

8. Tout lot non réclamé le jour du tirage au sort par le bénéficiaire sera considéré comme refusé.

9. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être consentie au profit des gagnants qui ne pourront ou ne voudront pas bénéficier de toute ou partie du lot attribué.

10. En raison des modalités de ce tirage au sort, aucune information ne pourra être transmise, ni par courrier, ni par téléphone sur les résultats avant la fin du jeu.

11. Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle publication de leur nom et de leur lieu d'habitation pour toute opération promotionnelle ou publicitaire relative au présent jeu pendant une période de 2 ans, ainsi qu'à une éventuelle cérémonie de remise des prix, sauf s'ils renoncent à leur lot.

12. Les gagnants de ce tirage au sort seront avertis par email.

13. Le simple fait de concourir implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions figurant sur le document commercial. En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux juridictions dans le ressort desquelles est situé le siège social de la Caisse d'Epargne Loire Centre.

14. Le règlement du jeu sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à la Caisse d'Epargne Loire-Centre, DQRC, 36 allée Ferdinand de Lesseps CS 90657, 37206 TOURS cedex.
Le coût de l'affranchissement de cette demande sera remboursé sur simple demande à l'adresse ci-dessus indiquée, au tarif non urgent moins de 20gr en vigueur.

15. La Caisse d'Epargne Loire Centre ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté modifié ou annulé.